

Proposition du Conseil administratif du 20 février 2025 en vue de diverses démarches de nature foncière, nécessaires à la réalisation du projet de U-Turn dans le secteur de la Concorde, à savoir:

- de soustraire de son domaine public une partie de la parcelle N° 4747 de Genève Petit-Saconnex, soit 825 m², avenue Henri-Bordier et une partie de la parcelle N° 4748 de Genève Petit-Saconnex, soit 465 m², chemin Désiré;**
- de procéder à la signature des actes de mutations parcellaires, conformément aux Tableaux de mutation 052/2024 et 54/2024 établis par le bureau Kúpfer Géomètres S.A. afin de reconfigurer l'ensemble du parcellaire du site qui comprend les parcelles du secteur Genève Petit-Saconnex N°s 1413, 1420, 1421, 1426 et 3874 propriété de l'Etat de Genève, les parcelles N°s 1412, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1422, 1423, 3873, 1425, 1427, 1428, 1429, 1430, 1431, 1432, 1433, 1434, 1435 et 1436 propriété de la Fondation Emile Dupont, les parcelles N°s 4747 et 4748 propriété de la Ville de Genève qui deviendront les futures parcelles 5973 propriété de l'Etat de Genève, 5974 et 5986 propriété de la Ville de Genève, 5972 et 5975 propriété de la Fondation Emile Dupont et la dépendance 5976, copropriété de l'Etat de Genève, Ville de Genève et Fondation Emile Dupont et l'incorporation de 1245 m² (parcelle 5971f) à la parcelle 4744 du domaine public communal de la Ville de Genève;**
- de porter à l'actif du bilan dans le patrimoine financier de la Ville de Genève les futures parcelles N°s 5974 et 5986 de Genève Petit-Saconnex;**
- de céder au domaine public cantonal environ 241 m² soustraits de la parcelle DP 4744 propriété de la ville de Genève (domaine public municipal) conformément à l'autorisation de construire DD 327 724 (plan d'emprise RC 38);**
- d'accepter l'inscription d'une servitude de passage public à pied au profit de la Ville de Genève sur la future parcelle de dépendance N° 5976 de Genève Petit-Saconnex, copropriété de l'Etat de Genève, Ville de Genève et Fondation Emile Dupont.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Le quartier de la Concorde a fait l'objet du plan directeur de quartier (PDQ) N° 29 816, adopté le 25 septembre 2013. Le secteur T du quartier de la Concorde se situe entre l'avenue de l'Ain (à la limite avec la commune de Vernier), l'avenue de la Concorde et l'avenue d'Aïre.

Le PDQ N° 29 816 accorde 16 866 m² de surface constructible sur le secteur T. La possibilité de valoriser l'ensemble des surfaces constructibles nécessite la transformation des infrastructures de transports qui se situent sur ce site.

Dans cette perspective, en octobre 2021, le Conseil municipal accordait un crédit (proposition PR-1379 I) pour l'étude d'aménagement d'une nouvelle contre-route (U-Turn) et du traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers du secteur T et de Michée-Chaudron. En octobre 2021, votre Conseil accordait également un crédit d'étude pour la mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux sur les avenues d'Aïre et de la Concorde (proposition PR-1379 II).

Ces études étant maintenant terminées, une proposition pour un crédit de réalisation est présentée à votre Conseil parallèlement à la présente proposition.

La mise en œuvre des projets implique une importante transformation de la répartition foncière. La présente proposition vise, d'une part, à remanier les parcelles pour permettre la réalisation du U-Turn et de l'avenue de l'Ain. Elle vise, d'autre part, à remanier le parcellaire du secteur pour permettre la réalisation des logements du nouveau quartier.

Exposé des motifs

Le développement du secteur T repose sur le résultat d'un concours conformément aux dispositions de l'art. 2 al. 2 lettre e de la loi générale sur les zones de développement, élaboré par la Fondation Emile Dupont (ci-après FED) en collaboration avec la Ville et le Canton de Genève. Vu la qualité des propriétaires et la maîtrise foncière totale, il a été décidé de ne pas entamer de démarche en vue de l'adoption d'un PLQ. Cette décision a fait l'objet de discussions entre les parties et a été entérinée définitivement par le Conseil administratif dans un courrier adressé au conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, le 1^{er} juin 2022.

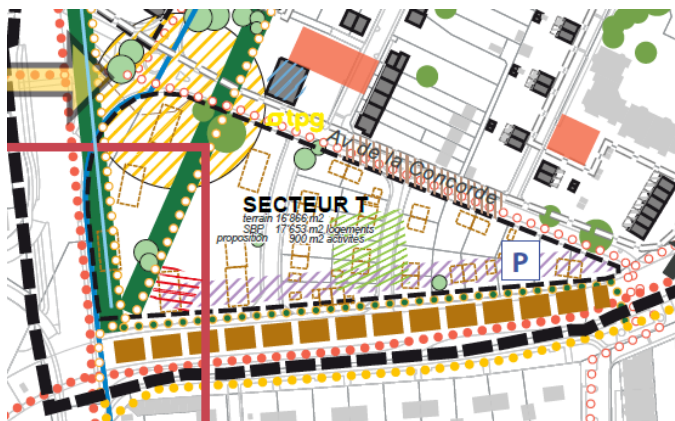
Dans le cadre du développement du projet, il est apparu que le chemin Désiré et l'avenue Henri-Bordier se trouvaient au centre du secteur et constituaient un élément très contraignant du développement du projet. Il a donc été décidé de supprimer les rues propriété du domaine public communal. Ces parcelles, en tant

que domaine public, ne sont pas constructibles. Dans le cadre du développement du projet, il a donc été décidé de procéder à leur désaffectation. Cette démarche implique que les surfaces des parcelles propriété de la Ville de Genève participent à la répartition des droits à bâtir prévus dans ce secteur. Cela permet à la Ville de Genève d'être titulaire de 1458 m² de surfaces constructibles dans cette zone.

Le secteur n'ayant pas fait l'objet d'un PLQ, les questions de cession au domaine public et d'inscription de servitude sont soumises à votre Conseil par la présente proposition.

Le résultat du concours prévoit également la réalisation d'un parc aménagé et entretenu par les constructeurs, qui se situe sur la partie nord-ouest du secteur principalement sur le territoire de la Ville de Vernier.

Parallèlement au U-Turn et au développement du secteur T, le Canton de Genève développe un projet de réaménagement de l'avenue de l'Ain.



Projet U-Turn (image extraite du PDQ)

La FED est propriétaire des parcelles N^{os} 1412, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1422, 1423, 3873, 1425, 1427, 1428, 1429, 1430, 1431, 1432, 1433, 1434, 1435 et 1436 de Genève Petit-Saconnex (surfaces striées en rouge), l'Etat de Genève est propriétaire des parcelles N^{os} 1413, 1420, 1421, 1426 et 3874 de Genève Petit-Saconnex (surfaces rouges). La Ville de Genève est propriétaire du chemin Désiré et de l'avenue Henri-Bordier, soit les parcelles du domaine public N^{os} 4747 et 4748 de Genève Petit-Saconnex.



Etat foncier des propriétés actuelles

Pour réaliser le U-Turn et le développement du PDQ, il faut procéder par étapes:

En premier lieu, désaffecter le domaine public propriété de la Ville de Genève, soit une partie du chemin Désiré et de l'avenue Henri-Bordier. Une fois cette opération effectuée, ces parcelles deviendront des propriétés privées de la Ville de Genève et il sera possible d'en développer le potentiel.

La seconde étape consiste à créer le futur parcellaire via un tableau de réunion puis un tableau de mutation-division, en isolant les surfaces nécessaires à la construction du U-Turn, dont le crédit de réalisation fait l'objet d'une demande de crédit connexe. Cette surface, détachée, sera versée au domaine public. Elle concerne les parcelles, toutes de Genève Petit-Saconnex, N^{os} 1412, 4747, 1413, 3874, 4748, 1425, 1429, 1431, 1433, 1435 et 1436.

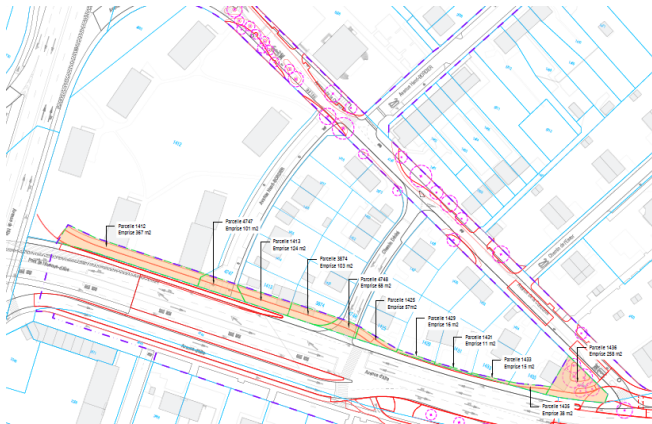
Sur le solde du parcellaire, il faudra encore retrancher la future parcelle 5987 de Genève Petit-Saconnex qui sera versée au domaine public cantonal en vue de réaliser les travaux de réaménagement de l'avenue de l'Ain (redéfinition de la chaussée, création d'une piste de mobilité douce et passage sous-voie entre Vernier et Ville de Genève). On retranchera encore la future parcelle N^o 5986 de Genève Petit-Saconnex pour la verser au domaine privé de la Ville et y réaliser un écopoint.

Finalement les bâtiments seront réalisés sur les parcelles de Genève Petit-Saconnex N^{os} 5972, 5975, propriétés de la FED, 5973 propriété de l'Etat de Genève et 5974 propriété de la Ville de Genève. La parcelle 5976 demeurera copropriété des trois entités: Etat de Genève, Ville de Genève et FED.

Une fois ces étapes terminées, il s'agira pour la Ville de Genève d'attribuer sa parcelle à un programme de logement. Cela vous sera présenté ultérieurement, dans une troisième demande de crédit.

Le futur domaine public communal

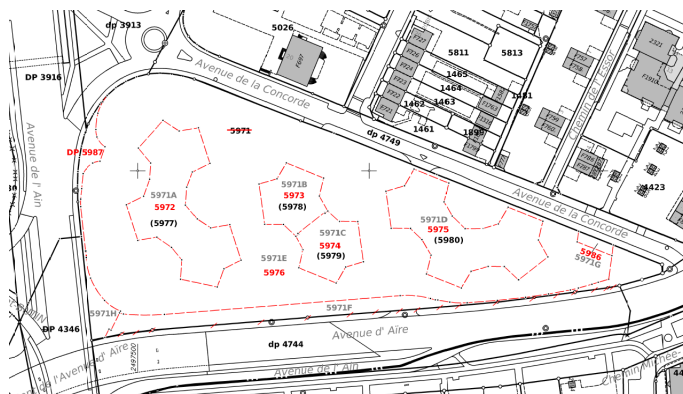
La transformation foncière amènera une nouvelle répartition des surfaces du domaine public permettant la réalisation du U-Turn représenté en orange sur le plan ci-dessous.



Emprises prévues pour le U-Turn (Annexe 1)

Le futur domaine privé

En ce qui concerne les nouvelles parcelles privées, la Ville de Genève deviendra propriétaire des futures parcelles 5974 et 5986 ainsi que des droits de dépendance dans la parcelle 5976.



Extrait TM de division 54/2024 (Annexes 2 et 3)

La future parcelle N° 5974 permettra à la Ville de Genève de valoriser les droits à bâtir par la réalisation d'un bâtiment conformément au résultat du concours mené en 2018. Une proposition de résolution concernant l'octroi du droit de superficie N° 5979 sera prochainement soumise à votre Conseil.

La future parcelle N° 5986 permettra à la Ville de Genève de réaliser un éco-point pour le quartier.

Les futures parcelles N°s 5972 et 5975 seront propriété de la FED qui y réalisera des logements. La future parcelle N° 5973 sera propriété de l'Etat de Genève qui octroiera un droit de superficie à la coopérative Totem. La parcelle N° 5976 de 10 585 m² sera une dépendance, copropriété de la Ville de Genève, de l'Etat de Genève et de la FED, et ce au prorata des surfaces des futures parcelles contenant les droits à bâtir. Cette parcelle accueillera le parc et les espaces extérieurs ouverts autour des bâtiments.

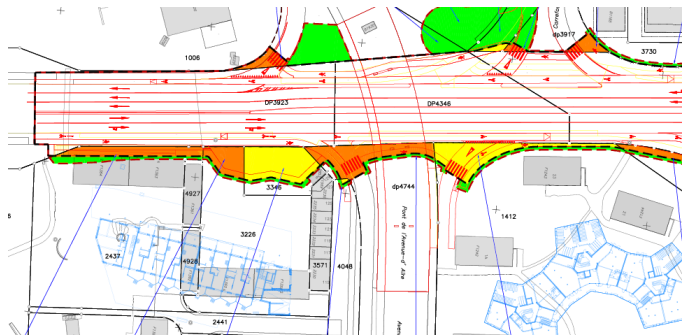
Il est donc proposé à votre Conseil de valider les tableaux de réunion et mutation 052/2024 et 54/2024 établis par le bureau de géomètre Küpfer SA en date du 21 octobre 2024.

Le futur domaine public cantonal

Parallèlement, ce secteur est également impacté par le réaménagement de l'avenue de l'Ain. Une autorisation de construire en force, la DD 327 724 autorisée le 13 août 2024, permet l'assainissement de cette artère de la moyenne ceinture en la rendant plus confortable pour la mobilité douce notamment. Il en résulte un élargissement de la chaussée. A ce sujet, la Ville de Genève est concer-

née par la cession d'environ 241 m² qui seront soustraits du domaine public communal 4744 pour constituer une parcelle qui sera cédée au domaine public cantonal (selon plan d'emprise RC 38 de la DD 327 724).

Cet aménagement sera réalisé et entretenu aux frais de l'Etat de Genève.



Plan d'emprise du projet RC 38 et cessions au domaine public cantonal (Annexe 4)

La matérialisation technique de ces modifications foncières se réalise par la validation des tableaux de mutation de réunion-division annexés à la présente et par le plan d'emprises (RC 38) mis à l'enquête publique par l'Etat de Genève dans le cadre de la DD 327 724.

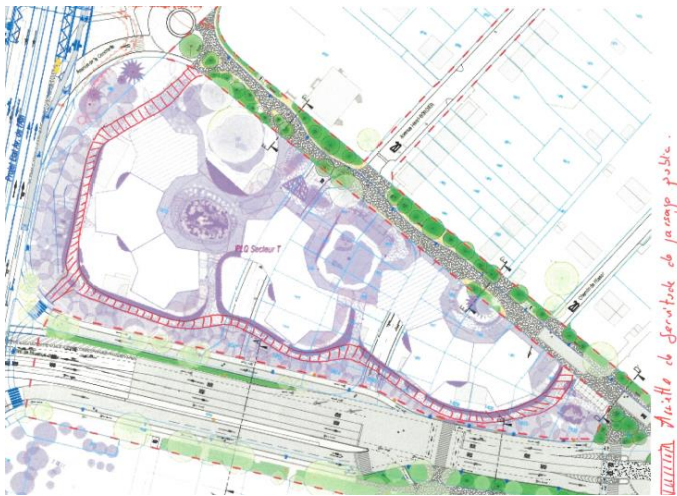
En résumé, en ce qui concerne la Ville de Genève, elle est actuellement propriétaire des parcelles de Genève Petit-Saconnex en domaine public: 4747 (avenue Henri-Bordier) et 4748 (chemin Désiré), mais également 4744 (avenue de l'Ain) et 4749 (avenue de la Concorde). Suite à la mutation parcellaire, elle sera propriétaire des futures parcelles de Genève Petit-Saconnex: 5974 et 5986, en domaine privé. Elle sera titulaire de droits dans la dépendance 5976 et restera propriétaire de la parcelle 4744 en domaine public sur lequel seront ajoutés les 1245 m² de l'emprise vouée au U-Turn et auquel on aura retranché environ 241 m² pour les céder au domaine public cantonal.

Les surfaces définitives seront arrêtées après travaux par relevé de géomètre sur la base du tableau de mutation annexé.

Constitution de servitudes de passage

L'aménagement du quartier passera par l'inscription de servitudes de passage afin de rendre cet espace perméable. Une servitude longera l'avenue d'Aire tandis que l'autre proposera un itinéraire également protégé le long de l'avenue

de l'Ain. Cette servitude de passage public au profit des piétons permettra aux usagers de s'éloigner de l'axe de l'avenue de l'Ain. Ils s'éloignent des domaines publics afin de cheminer à l'intérieur du périmètre, derrière les buttes de terre qui seront érigées sur le pourtour afin de préserver les habitations du bruit et des nuisances des axes routiers. Ces aménagements seront réalisés par les maîtres d'ouvrage (Etat-Ville-FED) et seront nettoyés par la Ville de Genève. L'assiette exacte de ces servitudes sera définie avec les projets de construction et aménagement dans le cadre de l'autorisation de construire.



Assiette approximative de la servitude de passage public (rouge)

En conclusion, la réalisation du U-Turn permettra de développer le secteur T. Il est demandé à votre Conseil la validation des différentes transformations foncières consistant à verser au domaine public de la Ville de Genève les emprises du U-Turn; à désaffecter le domaine public des rues Désiré et avenue Henri-Bordier; et à constituer deux parcelles propriété de la Ville de Genève pour permettre la construction d'un écopoint de quartier et la réalisation de logements. L'ensemble de ces démarches permettra un aménagement de qualité sur ce futur quartier.

Transition écologique et cohésion sociale

Cette opération d'aménagement du territoire est conforme à la stratégie climat de la Ville de Genève définie en 2022 et au programme de législature

2020-2025 du Conseil administratif. En effet, en construisant un nouveau quartier adapté aux enjeux des axes 1, 2, 3 et 4 de ladite stratégie, tout en développant de nouveaux logements à proximité du centre-ville parfaitement desservis par les transports collectifs et les mobilités douces, la Ville de Genève met en œuvre ses orientations politiques au service de la population.

Estimation des coûts

Les coûts liés aux mutations parcellaires, cession des emprises du U-Turn et désaffectation, soit les émoluments du Registre foncier, honoraires de géomètre et notaire, sont à la charge de la Ville de Genève. Les coûts liés aux mutations parcellaires découlant du remembrement foncier pour mettre en œuvre le résultat du concours sont partagés entre les propriétaires au prorata de leurs possessions foncières (soit FED, Etat de Genève et Ville de Genève) et seront prélevés sur le budget de fonctionnement de l'Unité opérations foncières (UOF).

Délai de réalisation

La désaffectation sera effective dès l'entrée en force de l'approbation par l'Etat de Genève de la soustraction de ces surfaces du domaine public, conformément à la LDPU. Les mutations et la constitution de la servitude seront effectives une fois que les actes auront été signés.

Référence au 19^e plan financier d'investissement (PFI)

Ces démarches de technique foncière n'ont pas d'impact sur le PFI et ne figurent donc pas dans le 19^e PFI.

Budget de fonctionnement

Les coûts sont déjà prévus dans le budget de fonctionnement de l'UOF.

Charges financières annuelles

Les charges financières annuelles ne sont pas impactées.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire est l'UOF.

Le service bénéficiaire est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) pour la parcelle 4744 remaniée du domaine public; la Gérance immobilière municipale (GIM) pour la valorisation de la future parcelle 5974; et le Service Voirie – Ville propre (VVP) pour l'exploitation d'un écopoint sur la parcelle 5986.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, al. 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 4 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal décide de soustraire de son domaine public une partie de la parcelle 4747 de Genève Petit-Saconnex, soit 825 m², avenue Henri-Bordier et une partie de la parcelle 4748 de Genève Petit-Saconnex, soit 465 m², chemin Désiré, et charge le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat de désaffecter les surfaces susmentionnées.

Art. 2. – Le Conseil municipal valide les mutations parcellaires, conformément aux Tableaux de mutation 052/2024 et 54/2024 établis par le bureau Küpfer Géomètres SA afin de reconfigurer l'ensemble du parcellaire du site qui comprend les parcelles du secteur Genève Petit-Saconnex N^{os} 1413, 1420, 1421, 1426 et 3874 propriété de l'Etat de Genève, les parcelles 1412, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1422, 1423, 3873, 1425, 1427, 1428, 1429, 1430, 1431, 1432, 1433, 1434, 1435 et 1436 propriété de la Fondation Emile Dupont, les parcelles N^{os} 4747 et 4748 propriété de la Ville de Genève qui deviendront les futures parcelles 5973 propriété de l'Etat de Genève, 5974 et 5986 propriété de la Ville de Genève,

5972 et 5975 propriété de la Fondation Emile Dupont et la dépendance 5976, copropriété de l'Etat de Genève, Ville de Genève et Fondation Emile Dupont et l'incorporation de 1245 m² (parcelle 5971f) à la parcelle 4744 du domaine public communal de la Ville de Genève.

Art. 3. – Les futures parcelles N^{os} 5974 et 5986 de Genève Petit-Saconnex seront portées à l'actif du bilan dans le patrimoine financier de la Ville de Genève.

Art. 4. – Le Conseil municipal valide la mutation parcellaire, conformément au plan d'emprise mis à l'enquête publique et faisant l'objet de l'autorisation de construire DD 327 724 (plan d'emprise RC 38) afin de soustraire environ 241 m² de la parcelle DP 4744 propriété de la Ville de Genève (domaine public municipal) pour les verser au domaine public cantonal.

Art. 5. – Le Conseil municipal accepte l'inscription d'une servitude de passage public à pied au profit de la Ville de Genève sur la future parcelle de dépendance 5976 de Genève Petit-Saconnex, copropriété de l'Etat de Genève, Ville de Genève et Fondation Emile Dupont. Il charge le Conseil administratif d'en préciser l'emprise.

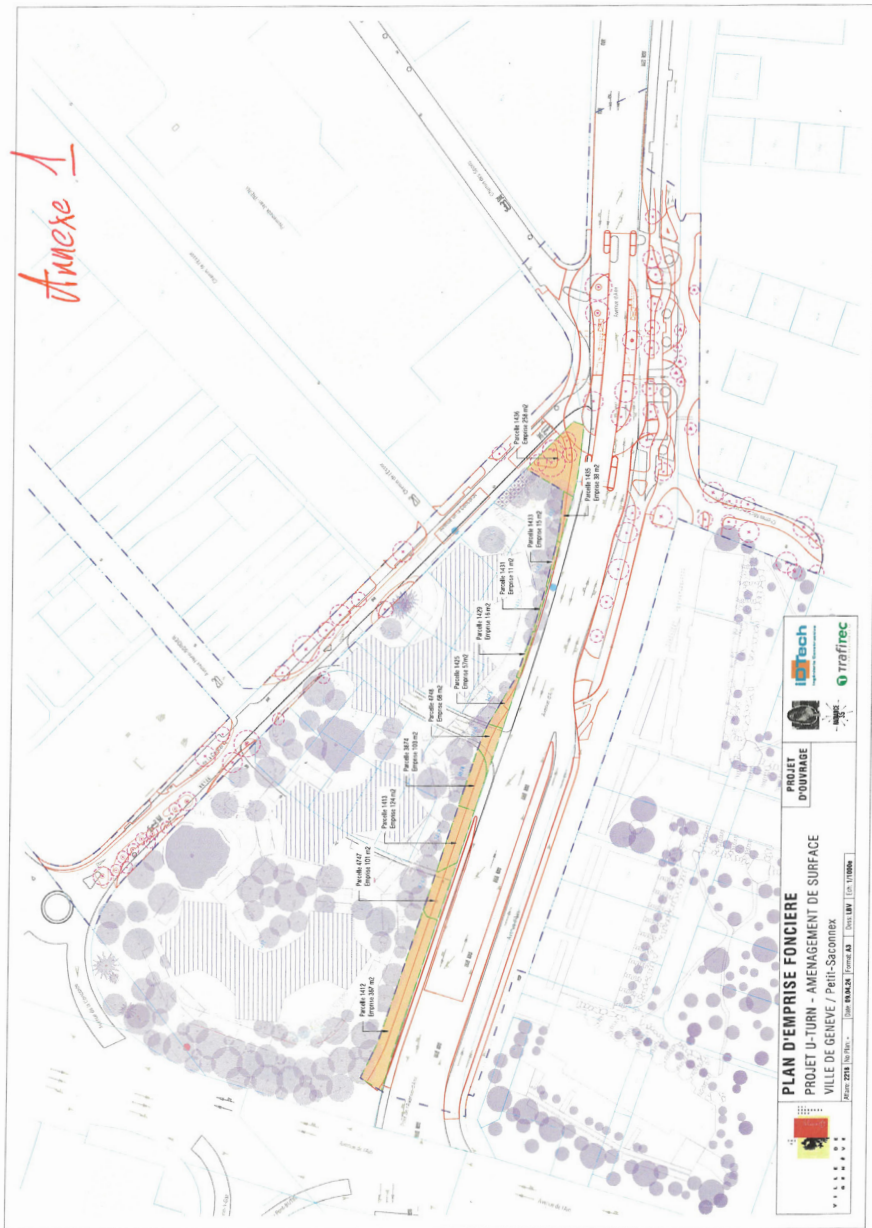
Art. 6. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à ces opérations.

Art. 7. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Art. 8. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier ou modifier toutes servitudes à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaires à la réalisation projetée.

Annexes:

- plan d'emprise foncière U-Turn
- plan de mutation-réunion TM 052/2024
- plan de mutation TM 54/2024
- extrait du plan d'emprise DD 327 724 RC 38 – avenue de l'Ain



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
MENSURATION OFFICIELLE

Annexe 2

Page 1

DOSSIER DE MUTATION No:

052/2024

Commune : GENEVE
Section : Petit-Saconnex
Plan: 46
Immeubles: 1412 à 1418, 1420 à 1423, 1425 à 1436, 3873, 3874, dp 4747, dp 4748 et 4993

MUTATION PARCELLAIRE - REUNION

(La mutation anticipe la radiation des bâtiments)

Pièces du dossier :

- 1. Titre (1)
 - 2. Anciens immeubles (2)
 - 3. Formation et état descriptif des nouveaux immeubles (1)
 - 4. Plan du Registre Foncier (1)
 - Annexe : Plan(s) de servitude (0)
- Fichiers informatiques :
- Esquisse (1)
 - Fichiers de données (0)
 - Levés-calculs du levé de détail (0)
 - Levé-calculs des points fixes (0)

PROVISOIRE A L'EXAMEN

Acte dressé par :

Maître :
Réf.
Acte accepté le:

OU

Office de l'urbanisme
Emoluments
Préavis favorable sous condition.
Voir rapport annexé N°
Autorisations de construire réservées.

Genève , le

OCAN

Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature
 Décision de la compétence de la commission foncière agricole.
 Décision du annexée
Emolument :
Genève , le

DIT

Direction de l'information du territoire
Date du dépôt:

Report définitif effectué
le

L'auteur du dossier :

KÜPFER GÉOMÈTRES SA
INGÉNIEUR GÉOMÈTRE OFFICIEL EPF / AGG

RUE EUGÈNE-MARZIANO 41
CH-1227 LES ACADIAS
TEL 022 732 03 12
kuper-geometre.ch
akuper@worldcom.ch

Ingénieurs géomètres brevetés Küpfer Adrien - Aure Rachel

Etabli le : 18.09.2024

Dossier n° 4950

ANCIENS IMMEUBLES

Mutation N° 052/2024

Page 2

Commune : GENEVE

Section : Petit-Saconnex

| Numéros | Surfaces R.F. m2 | Diff. m2 | Surfaces corrigées m2 | Immeubles divisés | | Observations |
|---------|---------------------|-------------|-----------------------------|-------------------|------------|--------------|
| | | | | en | surface m2 | |
| 1412 | 8127 | 0 | 8127 | | 8127 | |
| 1413 | 335 | 0 | 335 | | 335 | |
| 1414 | 291 | 0 | 291 | | 291 | |
| 1415 | 291 | 0 | 291 | | 291 | |
| 1416 | 293 | 0 | 293 | | 293 | |
| 1417 | 285 | 0 | 285 | | 285 | |
| 1418 | 308 | 0 | 308 | | 308 | |
| 1420 | 230 | 0 | 230 | | 230 | |
| 1421 | 231 | 0 | 231 | | 231 | |
| 1422 | 232 | 0 | 232 | | 232 | |
| 1423 | 235 | 0 | 235 | | 235 | |
| 1425 | 251 | 0 | 251 | | 251 | |
| 1426 | 250 | 0 | 250 | | 250 | |
| 1427 | 247 | 0 | 247 | | 247 | |
| 1428 | 246 | 0 | 246 | | 246 | |
| 1429 | 360 | 0 | 360 | | 360 | |
| 1430 | 342 | 0 | 342 | | 342 | |
| 1431 | 324 | 0 | 324 | | 324 | |
| 1432 | 316 | 0 | 316 | | 316 | |

KÜPFER GÉOMÈTRES SA
INGÉNIEUR GÉOMÈTRE OFFICIEL EPF/AGG

RUE EUGÈNE-MARZIANO 41
CH 1227 LES ACACIAS
TEL 022 732 03 12
kuepfer-geometre.ch
akuepfer@worldcom.ch

Dossier n° 4950

Signature

ANCIENS IMMEUBLES

Mutation N° 052/2024

Page 3

Commune : GENEVE

Section : Petit-Saconnex

| Numéros | Surfaces R.F. m2 | Diff. m2 | Surfaces corrigées m2 | Immeubles divisés | | Observations |
|---------|---------------------|-------------|--------------------------|-------------------|------------|-------------------------|
| | | | | en | surface m2 | |
| 1433 | 276 | 0 | 276 | | 276 | |
| 1434 | 277 | 0 | 277 | | 277 | |
| 1435 | 354 | 0 | 354 | | 354 | |
| 1436 | 258 | 0 | 258 | | 258 | |
| 3873 | 277 | 0 | 277 | | 277 | |
| 3874 | 246 | 0 | 246 | | 246 | |
| dp 4747 | 926 | 0 | 926 | | 926 | domaine public communal |
| dp 4748 | 533 | 0 | 533 | | 533 | domaine public communal |
| 4993 | 523 | 0 | 523 | | 523 | |
| Totaux | 16864 | 0 | 16864 | | 16864 | |

KÜPFER GÉOMÈTRES SA
INGÉNIEUR GÉOMÈTRE OFFICIEL EPF/AGG

RUE EUGÈNE-MARZIANO 41
CH 1227 LES ACACIAS
TEL 022 732 03 12
kupfer-geometre.ch
akupfer@worldcom.ch

Signature

**FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF
DES NOUVEAUX IMMEUBLES**

Mutation N° 052/2024

Page 4

Commune : GENEVE

Section : Petit-Saconnex

| Objets | Numéros | Formations / Désignations | Corr. math. m2 | Surfaces m2 | Observations |
|-----------|---------|---|----------------|-------------|--------------|
| Plan | 46 | | | | |
| Immeuble | 5971 | 1412-1413-1414-1415-1416-1417-1418-1420-1421-1422-1423-1425-1426-1427-1428-1429-1430-1431-1432-1433-1434-1435-1436-3873-3874-dp 4747-dp 4748-4993 | -1 | 16863 | |
| Situation | | Cité jardin d'Aïre | | | |
| | | Surface totale des nouveaux immeubles | -1 | 16863 | |

KÜPFER GÉOMÈTRES SA
INGÉNIEUR GÉOMÈTRE OFFICIEL EPF/AGG

RUE EUGÈNE-MARZIANO 41
CH 1227 LES ACACIAS
TEL 022 732 03 12
kuepfer-geometre.ch
skuepfer@worldcom.ch

Dossier n° 4950

Signature

Annexe 3

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
MENSURATION OFFICIELLE

Page 1

DOSSIER DE MUTATION No:

54/2024

Commune : GENEVE
Section : Petit-Saconnex
Plans: 45 et 46
Immeubles: dp 4744 et 5971

Mutation conforme au projet.
Limites et surfaces susceptibles
de modifications par un nouveau
tableau de mutation.
(Art.175 et 176 LACCS et 126 ORF)

MUTATION PARCELLAIRE

*Mutation de projet
(avec abornement différé)*

Pièces du dossier :

- 1. Titre (1)
- 2. Anciens immeubles (1)
- 3. Formation et état descriptif des nouveaux immeubles (2)
- 4. Plan du Registre Foncier (1)
- Annexe : Plan(s) de servitude (0)
- Fichiers informatiques :**
- Esquisse (1)
- Fichiers de données (1)
- Levés-calculs du levé de détail (1)
- Levé-calculs des points fixes (0)

PROVISOIRE A L'EXAMEN

Acte dressé par :

Maître :
Réf.
Acte accepté le:

OU

Office de l'urbanisme

Emoluments
Préavis favorable sous condition.
Voir rapport annexé N°
Autorisations de construire réservées.

Genève, le

OCAN

Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature

- Décision de la compétence de la commission foncière agricole.
- Décision du annexée

Emolument :
Genève, le

DIT

Direction de

l'information du territoire

Date du dépôt:

Report définitif effectué
le

L'auteur du dossier :

KÜPFER GÉOMÈTRES SA
INGÉNIEUR GÉOMÈTRE OFFICIEL EPF/AGG

RUE EUGÈNE-MARZIANO 41
CH 1227 LES ACACIAS
TEL 022 792 03 12
kuper-geometre.ch
skuper@worldcom.ch

Ingénieurs géomètres brevetés Küpfer Adrian - Aura Rachel

Etabli le : 21.10.2024

Dossier n° 4950

ANCIENS IMMEUBLES

Mutation N° 54/2024

Page 2

Commune : GENEVE

Section : Petit-Saconnex

| Numéros | Surfaces R.F. m2 | Diff. m2 | Surfaces corrigées m2 | Immeubles divisés | | Observations |
|---------|---------------------|-------------|-----------------------------|--------------------------------------|--|-------------------------|
| | | | | en | surface m2 | |
| 5971 | 16863 | 0 | 16863 | A B C D E F G H | 1673 596 593 1673 10585 1245 72 426 | |
| dp 4744 | | | | | | domaine public communal |
| Totaux | | | | | | |

KÜPFER GÉOMÈTRES SA
INGÉNIEUR GÉOMÈTRE OFFICIEL EPF/AGG

RUE EUGÈNE-MARZIANO 41
CH 1227 LES ACACIAS
TEL 022 732 03 12
kupfer-geometre.ch
akupfer@worldcom.ch

Dossier n° 4950

Signature

**FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF
DES NOUVEAUX IMMEUBLES**

Mutation N° 54/2024

Page 3

Commune : GENEVE

Section : Petit-Saconnex

| Objets | Números | Formations / Désignations | Corr. math. m2 | Surfaces m2 | Observations |
|--------------------------------|---------------------|--|-------------------|-------------|--------------------------------|
| Plan | 46 | | | | |
| Immeuble Situation | 5972 | 5971A Cité jardin d'Aïre | | 1673 | Nouveau : Comprend le DDP 5977 |
| Immeuble Situation | 5973 | 5971B Cité jardin d'Aïre | | 596 | Nouveau : Comprend le DDP 5978 |
| Immeuble Situation | 5974 | 5971C Cité jardin d'Aïre | | 593 | Nouveau : Comprend le DDP 5979 |
| Immeuble Situation | 5975 | 5971D Cité jardin d'Aïre | | 1673 | Nouveau : Comprend le DDP 5980 |
| Immeuble Situation | 5976 | 5971E Cité jardin d'Aïre | | 10585 | Dépendance |
| Immeuble Situation | 5986 | 5971G Cité jardin d'Aïre | | 72 | |
| Immeuble Situation | DP 5987 | 5971H Cité jardin d'Aïre | | 426 | domaine public cantonal |
| Plans Immeuble Situation | 45 et 46 dp 4744 | dp 4744 + 5971F Cayla Cité jardin d'Aïre | | | domaine public communal |

KÜPFER GÉOMÈTRES SA
INGÉNIEUR GÉOMÈTRE OFFICIEL EPF/AGG

RUE EUGÈNE-MARZIANO 41
CH-1227 LES ACACIAS
TEL 022 732 03 12
kupfer-geometre.ch
akupfer@worldcom.ch

Signature

**FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF
DES NOUVEAUX IMMEUBLES**

Mutation N° 54/2024

Page 4

Commune : GENEVE

Section : Petit-Saconnex

| Objets | Numéros | Formations / Désignations | Corr. math. m2 | Surfaces m2 | Observations |
|------------------|---------|--|-------------------|-------------|---|
| DDP Situation | 5977 | Cité jardin d'Aïre | | 1673 | Concerne l'immeuble n° 5972 |
| DDP Situation | 5978 | Cité jardin d'Aïre | | 596 | Concerne l'immeuble n° 5973 |
| DDP Situation | 5979 | Cité jardin d'Aïre | | 593 | Concerne l'immeuble n° 5974 |
| DDP Situation | 5980 | Cité jardin d'Aïre | | 1673 | Concerne l'immeuble n° 5975 |
| | | Surface totale des nouveaux immeubles | | | Certains immeubles n'ont pas d'issues apparentes sur le domaine public. Abornement et levé après les travaux. |

KÜPFER GÉOMÈTRES SA

INGÉNIEUR GÉOMÈTRE OFFICIEL EPF/AGG

RUE EUGÈNE-MARZIANO 41
CH - 1227 LES ACACIAS
TEL 022 732 03 12
kupper-geometre.ch
akupper@worldcom.ch

Signature

Extrait du plan du Registre Foncier

54/2024

Mutation : Genève
Commune : Petit-Saconnex
Section : 46
Plan No : 1:1000
Echelle :
Visa :

KÜPPER GÉOMÈTRES SA
INGENIEUR GEOMETRE OFFICIEL LEPTAAD
RUE BERNARDINO 41
CH-1210 CHAMBEY
T. 022 731 10 00
F. 022 731 10 01
www.kuepper.ch

Docier : 4950
Date : 21.10.2024 / GDC

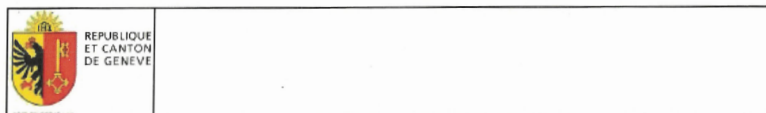


Attention document PDF, déformation de l'échelle possible

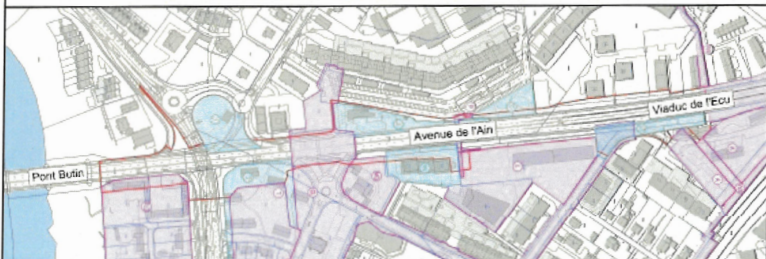


Annexe 4

Extrait Plan d'emprise DD 327'724



PA III - Mesure 30-31
Axe fort TC Tangentiel Moyenne ceinture:
Secteur RC 38 Avenue de l'Ain



Projet de l'ouvrage

Echelle(s) :

500

Plan de mutation

**Croupement
Ain 2022**

P.A
AJS Ingénieurs civils SA,
Rue de Genève 135-137
1226 Thonex
Tél : 022 869 11 40 mail : ajs@ajs.ch
032 720 01 01

- AJS Ingénieurs civils SA
- SGI Ingénieurs civils / Hydraulique
- BCPH Ingénierie SA
- VIMADE Architectes paysagistes
- ECOTEC SA
- ECO-SERVICES SA
- KARAKAS ET FRANCAIS
- HCC Géomètres SA

| | Date | Dessin | Contrôle | Modifications |
|-------------------------------|------------|----------------------|----------|---|
| B | 24.02.2023 | HCC | PCA | Creation du document. |
| A | 12.05.2023 | HCC | PCA | Modification des emprises p.4584, 4744 et DDP 5363. |
| B | | | | |
| C | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| N° du plan : 68024.000_101 | | N° pièce B.00 | | |
| Date de création : 24.02.2023 | | | | |

Pour le Maître de l'Ouvrage :
ROMAIN VON ROTH

Etat de Genève

LEGENDE

- Élément supprimé
- Projet
- Projet tiers
- Périmètre emprise de chantier
- Périmètre projet

- Emprise définitive
- Emprise provisoire

